Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300371-20261029-DCM_2026_9_3-DE

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 29 octobre 2026

N° 2026_9_3

Objet : Fixation du tarif de vente des cavurnes du cimetière de la Colline

VOTE

A L'UNANIMITÉ

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le vingt-trois octobre deux mille vingt-six.

Etaient présents :
M. MARCILIAC Jérôme, Mme WECKERLIN Carine, M. AGARD Christophe, Mme GARCIA Chantal, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, Mme GIORSETTI Marie-Laure M. PALMERINI Denis, M. DI-SAPIO Lionel, Mme JOFES Graziella, M. MORGANTE Michel, Mme LEPAGE Jessica, M. NERCY Julien, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, M. DUBOURDIEU Roland, Mme MAROUZE Véronique, Mme ISOARDO Linda, M. MOUZON André, M. CAMPANELLI Richard

Absent excusé donnant pouvoir :
M. MARTIN Patrice à M. DI-SAPIO Lionel
M. BARBAROUX Charly à M. AGARD Christophe
Mme VALLET Christine à Mme GARCIA Chantal
M. LAURENT Sébastien à M. SPINELLY Éric
Mme THIERY Sylvie à Mme WECKERLIN Carine
Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane à Mme TRANCHARD Céline
M. NOEL Stéphane à M. MOUZON André

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300371-20261029-DCM_2026_9_3-DE

Fixation du tarif de vente des cavurnes du cimetière de la Colline

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les cimetières communaux sont aujourd'hui confrontés à une saturation progressive des espaces disponibles, nécessitant la création de nouveaux emplacements funéraires.

Afin de répondre aux besoins des administrés en matière de sépultures cinéraires et de pallier le manque d'emplacements disponibles, la commune a procédé à l'installation, dans le cimetière de la Colline, de sept cavurnes destinées à accueillir chacune jusqu'à quatre urnes funéraires.

La circulaire n° 76–160 du 15 mars 1976 rappelle que les prix de vente des caveaux/cavurnes doivent être établis en tenant compte des prix des marchés conclus pour leur construction, à l'exclusion de tout profit financier pour la commune.

Le coût d'acquisition d'une cavurne de quatre urnes s'élève à 1 000 €. Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de vente de ces cavurnes à ce même montant, soit :

- 1 000,00 € (mille euros) pour une cavurne de quatre urnes.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à approuver ce tarif de vente des cavurnes du cimetière de la Colline.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE la fixation du tarif de vente des cavurnes installées au cimetière de la Colline à 1 000,00 € (mille euros) l'unité, pour une capacité de quatre urnes ;

DIT que les recettes relatives à la vente de ces caveaux seront prévues au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

MAIRIE de LA FARE les OLIVIERS (B.-du-Rh.)

Jérôme MARCELLAC

La secrétaire de séance

Chantal GARCIA